

INTERVIEW : l'équivalence en Belgique / le système belge

Par **akhela**, le **27/02/2008** à **13:31**

voilà j'ai déjà eu quelques mails perso de gens issu du forum me posant des questions sur ce que je fais (à savoir : une équivalence de mon diplôme de fin d'étude français pour pouvoir exercer en Belgique). Je propose donc officiellement aux admin' de faire un post-it sur le modèle des deux précédents (notaire et avocat en France). Vous poserez vos questions au sujet des études de droit en Belgique francophone (je peux même tenter de répondre sur certains points visant les études de droit en Belgique francophone en général - hors système d'équivalence). Dans 15 jours je ferais une grosse réponse globale + quelques info complémentaires pour rendre l'exposé cohérent.

Qu'en pensez-vous?

Par **mathou**, le **27/02/2008** à **14:17**

Ca marche, excellente idée et très bonne initiative !wink !wink not found or type unknown

Je pose quelques questions pour commencer :

- quelle est ta formation actuelle ?
- quels sont les prérequis pour pouvoir continuer en Belgique ?
- quel métier veux-tu faire ?
- pourquoi es-tu parti en Belgique ?
- au niveau du logement, est-ce difficile de s'installer quand on est étudiant français ? Le coût de la vie est-il semblable à celui en France ?
- quel est le nombre d'heures de cours par semaine à peu près ?
- comment se passe l'équivalence ?
- pour les stages en Belgique, comment ça se passe ? Comment en trouver, comment sont les conventions de stage, etc ?

Par **Kem**, le **03/03/2008** à **16:04**

[i:3w3uzo3a]- quelle est ta formation actuelle ? [/i:3w3uzo3a]

J'ai un baccalauréat professionnalisant en droit Belge, et je suis actuellement le M1 droit des affaires de la Sorbonne via le CAVEJ.

En Belgique, il y a deux voies pour apprendre le droit :

- la voie des grands intellectuels emplies de réflexion : l'université
- la voie des futurs assistants / secrétaires juridique : les hautes écoles.

La première voie ouvre le droit aux deuxièmes cycles (masters) et au stage du barreau, concours de la magistrature, etc. La seconde voie ouvre le droit à être secrétaire très peu

payée et à un mur, sauf si on rentre à l'université finalement Image not found or type unknown

[i:3w3uzo3a]- quels sont les prérequis pour pouvoir continuer en Belgique ? [/i:3w3uzo3a]

Ben en Belgique, c'est un peu comme en France : y'a bien les accords de Bologne MAIS ...

Pour continuer en Belgique, vu que j'ai un baccalauréat professionnalisant et pas un baccalauréat d'université, j'aurais du reprendre en deuxième année de bac, soit en L2 à l'université ... Pour venir en France, j'ai remplis tous les dossiers de demande d'équivalence et on m'a finalement considérée comme ayant une licence.

[i:3w3uzo3a]- quel métier veux-tu faire ? [/i:3w3uzo3a]

Juriste d'entreprise.

[i:3w3uzo3a]- pourquoi es-tu parti en Belgique ? [/i:3w3uzo3a]

Dans mon cas : pourquoi suis-je venue en France ? Avant tout pour des raisons personnelles. Et j'avoue que je n'aurais jamais pensé trouver aussi facilement du travail et être acceptée

directement en Master Image not found or type unknown

[i:3w3uzo3a]- au niveau du logement, est-ce difficile de s'installer quand on est étudiant français ? Le coût de la vie est-il semblable à celui en France ? [/i:3w3uzo3a]

L'étudiant Français s'installe en Belgique comme l'étudiant Belge : il a accès aux kots et aux appartements universitaires. Et voui ! Le logement étudiant, si on s'y prend suffisamment (min. 6 mois) à l'avance, n'est pas un problème.

Vous pouvez consulter les petites annonces sur le net ou les journaux, les facultés et surtout inforjeunes. Les kots sont des minis appartements en général d'une pièce pour 100 à 150 € de loyer. Les appartements universitaires reviennent au même loyer mais en général en

coloc' avec d'autres étudiants.

Le coût de la vie est moins cher qu'en région parisienne. Beaucoup moins cher. Et on peut bénéficier de bourses (sur dossier à remplir et à adresser au ministère de l'éducation wallonne ou à la communauté de bruxelles-capitale, en fonction du lieu où vous allez étudier) (non, je sais que j'ai pas mis la Flandre ^^)(attention : l'éducation dépend des communautés et pas des régions !)

[i:3w3uzo3a]- quel est le nombre d'heures de cours par semaine à peu près ? [i:3w3uzo3a]

30 à 45 heures. Ca dépend des options. Mais il faut y ajouter les heures à étudier, comme partout en fait.

[i:3w3uzo3a]- comment se passe l'équivalence ? [i:3w3uzo3a]

En théorie, si tu as un bac +3 en France, tu as accès au bac +4 en Belgique. Mais il se peut que les conseils de classe en décident autrement : c'est un peu du cas par cas. Bologne n'est pas au point. Attention, je me fourvoie peut être car mes infos ont 3 ans !

[i:3w3uzo3a]- pour les stages en Belgique, comment ça se passe ? Comment en trouver, comment sont les conventions de stage, etc ?[i:3w3uzo3a]

Héhé

Pleurez : les stages sont très très souvent non rémunérés, sauf si le maître de stage est sympa.

Comment en trouver ? Comme partout il me semble :

1. chercher et envoyer des lettres et des cvs partout
2. demander au secrétariat s'il n'y a pas des maîtres de stages "habitués" de l'école.

De mémoire, il n'y a pas de stages lorsqu'on suit les cours à l'université.

Il y a un stage d'un semestre pour les bacheliers pro; et évidemment le stage du barreau.

Concernant l'accès à la profession d'avocat : il faut avoir un M2, réussir l'examen du barreau puis se trouver un maître de stage. Ce stage est de deux ans au terme desquels on est avocat. Il n'y a pas d'école comme en France.

ps : <http://www.inforjeunes.be/>

Par **akhela**, le **04/03/2008** à **08:17**

petites rectifications vite fait :

- le stage du barreau est de 3 ans et est rémunéré (en moyenne à 1000€/mois parfois plus)
- pour ouvrir droit aux bourses il faut résider préalablement en Belgique de puis un an (c'est la technique qu'ils ont trouvés pour éviter de subventionner la formation des français).

Par **Kem**, le **04/03/2008** à **09:23**

:)

Voui, quand je parlais du stage, je parlais du stage pour les petits de troisième année Image not found or type un

Quant aux bourses, bha vu qu'on en est à mettre des quotats d'inscriptions d'étrangers ...
mais lol quoi ...